



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026007
Date ouverture et règlement étang communal**

Séance du 28 Janvier 2026

Le 28 Janvier 2026, dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie.

Pouvoirs : Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme DEGIRAL Laurence.

Secrétaire de séance : M. VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 21 Janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 21 Janvier 2026

Mme DEGIRAL Laurence n'est pas encore arrivée.

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le règlement de l'étang communal ainsi que ses dates d'ouverture.

M le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la date d'ouverture de la pêche à l'étang communal au Samedi 28 Février 2026 et celle de fermeture au Dimanche 1^{er} Novembre 2026.

Il est également proposé de voir si le règlement de pêche au titre de l'année 2026 doit être revu ou s'il restera identique à celui de 2025. Pour rappel, il avait été revu en 2025 afin de ne plus faire payer les camping-cars. Le restant est inchangé.

A l'issue de cette délibération, les élus décident à l'unanimité de fixer les dates d'ouverture de la pêche à l'étang communal au Samedi 28 Février 2026 et celle de fermeture au Dimanche 1^{er} Novembre 2026. Pour le restant, le règlement de la pêche reste inchangé.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Arnaud DÉLIGEARD**

